

Projet de Transition Professionnelle : Mise en œuvre des priorités en application des Recommandations de France Compétences.

PRIORITE	NIVEAU DE DECISION	COTATIONS	NATURE	APPLIQUE en 2023
I. PRIORITES NATIONALES				
1	Projet de salariés les moins qualifiés , à savoir : - les ouvriers et/ou les employés de niveaux 3 - et infra du cadre national des certifications professionnelles	5 points	a) Priorités relatives au public cible	OUI
2	Projet de : - salariés reconnus inaptes - et/ou ayant engagé un processus de reconnaissance	1 point		OUI
3	Projet de salariés des entreprises de moins de 50 salariés	1 point		OUI
4	Projet qui cible une formation d'une durée maximale de 1200 heures	2 points	b) Priorités relatives au projet de formation	OUI MAJ pour CPI 01/23
5	Projet qui cible une formation certifiante portant sur une partie seulement des blocs de compétences constituant la certification, l'acquisition des blocs de compétences concernés devant permettre d'acquérir l'ensemble de la certification professionnelle enregistrée au RNCP.	1 point		OUI MAJ pour CPI 01/23
II. PRIORITES REGIONALES				
6	Projet proposant une ingénierie de formation ou de parcours valorisée en région figurant sur une liste définie par la Transition Pro - Parcours mixte Formation/VAE - Parcours mixte CLEA - FOAD et actions multimodales - Hors temps de travail (nécessité d'une analyse à 6 mois)	1 point	c) Priorités relatives à l'emploi occupé ou au métier visé	OUI
7	Projet intégrant un parcours de formation incluant un cofinancement attesté par un partenaire.	2 points		OUI
8	Projet ciblant : - un métier à fortes perspectives d'emploi (Liste CREFOP Occitanie MAJ 12/2022) : https://www.transitionspro-occitanie.fr/images/espace_telechargement/2023/230413-transitionspro-occitanie-liste-metiers-porteurs-etou-difficultes-recrutement.pdf - ou un métier émergent (Listes établies par France compétences 2023) https://www.transitionspro-occitanie.fr/images/espace_telechargement/2023/transitionspro-occitanie-liste-metiers-emergents-2023.pdf	3 points	c) Priorités relatives à l'emploi occupé ou au métier visé	OUI MAJ Liste CREFOP Déc. 2022 (CPI MAI 2023) MAJ Métiers émergents 13/01/2023 Pour CPI Mars 2023
9	Projet de salariés en emploi dans un secteur d'activité dont le taux d'emploi diminue, figurant sur une liste définie par Transitions Pro Occitanie. https://www.transitionspro-occitanie.fr/images/espace_telechargement/2022/transitionspro-occitanie-secteurs-dont-le-taux-d-emploi-diminue-01-2022.pdf	3 points		OUI MAJ à partir du 01/03/22
10	Projet de salariés en : - contrat court (CDD, intérimaires, intermittents du spectacle) - et / ou à temps partiel...	1 point		OUI